

SAINT-CYPRIEN, le lundi 06 juin 2016

ARRETE 16/TECH-PS/141
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Petit Train

Maître Thierry DEL POSO,
Maire de la Commune de Saint-Cyprien

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 417-10 et R 417/11 du code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU l'arrêté municipal en date du 2 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT que le Petit Train de Saint Cyprien circule durant la saison estivale, du **samedi 11 juin 2016 au vendredi 30 septembre 2016**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement du Petit Train de Saint Cyprien sur différents emplacements de la commune de Saint Cyprien,

CONSIDERANT qu'il convient de maintenir l'ordre public, et de sauvegarder la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1: Le Petit Train est autorisé à stationner sur les emplacements suivants :

- sur l'emplacement réservé rue Jules Lemaitre, au droit de la cantine,
- devant le Camping du Bosc d'En Roug, situé rue Blaise Cendrars, un emplacement dans chaque sens de circulation,
- sur le cami de la Mar, devant le camping « Chadotel », dans le sens de l'intersection avec la rue César Franck → intersection avec la rue Louis Pergaud,
- devant le camping « CCAS », et devant le camping « Azureva »,
- sur les emplacements réservés dans le giratoire situé à l'intersection du cami de la Mar et des rues Porto Riche et Olivier de Serres,
- sur l'emplacement réservé à l'intersection entre l'avenue Armand Lanoux et la rue Jean-Sébastien Bach, dans les deux sens de circulation,
- sur l'emplacement réservé sur le parking du Centre Commercial des Capellans, à proximité de l'avenue Armand Lanoux,
- sur l'emplacement réservé le long de l'avenue Armand Lanoux, à proximité du giratoire situé à l'intersection avec l'avenue Armand Lanoux et avec l'avenue des Champs de Neptune,
- sur l'emplacement réservé, au droit du n°18 de l'avenue Armand Lanoux, devant la Résidence « Les Dunes D'Argent »,
- sur l'emplacement réservé, à l'angle du giratoire à l'intersection entre l'avenue Schweitzer et la rue Albert Camus, sur l'avenue Schweitzer, dans le sens rue Albert Camus → rue Courier,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Le Neptune, avenue Desnoyer, dans le sens rue Marc de Saint Amant → Quai Rimbaud,
- sur l'emplacement réservé, au droit de la Résidence Athéna, rue Frédéric Saisset,
- sur l'emplacement réservé, sur le parking situé au droit de l'Hôtel Mar i Sol, rue Eugène Delacroix,

à Saint-Cyprien (66750) du **samedi 11 juin 2016 au vendredi 30 septembre 2016 conformément aux plans joints au présent arrêté.**

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement sont interdits aux véhicules, pour la période du **samedi 11 juin 2016 au vendredi 30 septembre 2016**, sur les emplacements précisés dans l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Une peinture zébra au sol et une ligne jaune continue matérialisent les emplacements des arrêts du Petit Train de Saint Cyprien.

ARTICLE 4 : Les Services Techniques Municipaux mettent en place la signalisation réglementaire conforme certifiée NF.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le 08 JUIN 2016
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et/ou sa notification.*

Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Gendarmerie
- Communication
- Sud Roussillon

COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRÊTS DU PETIT TRAIN

ARRÊTE 16/TECH-PS/141

ANNEXE 1



A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

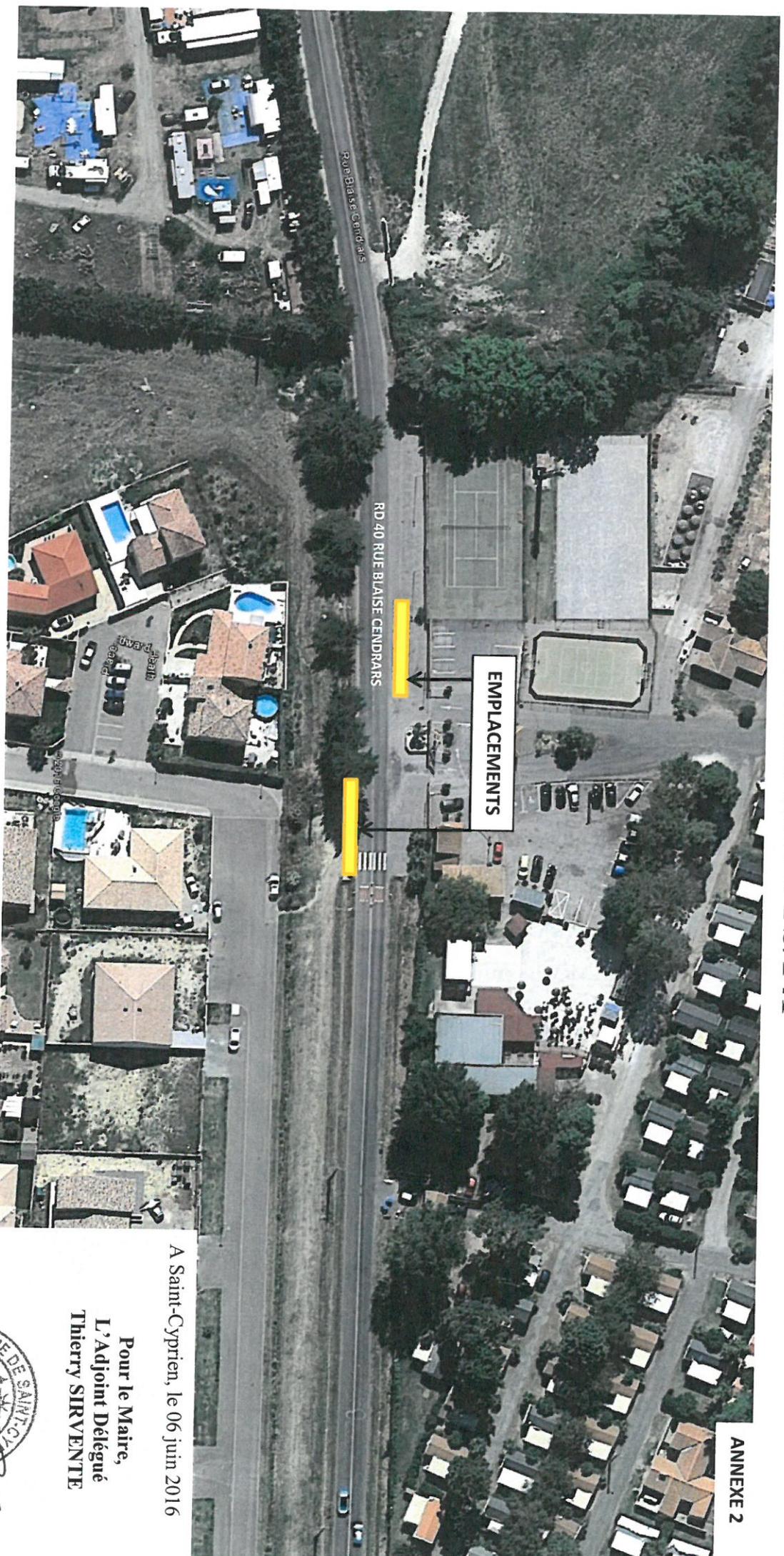
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTTE



COMMUNE DE SAINT-CYRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

ARRETE 16/TECH-PS/141

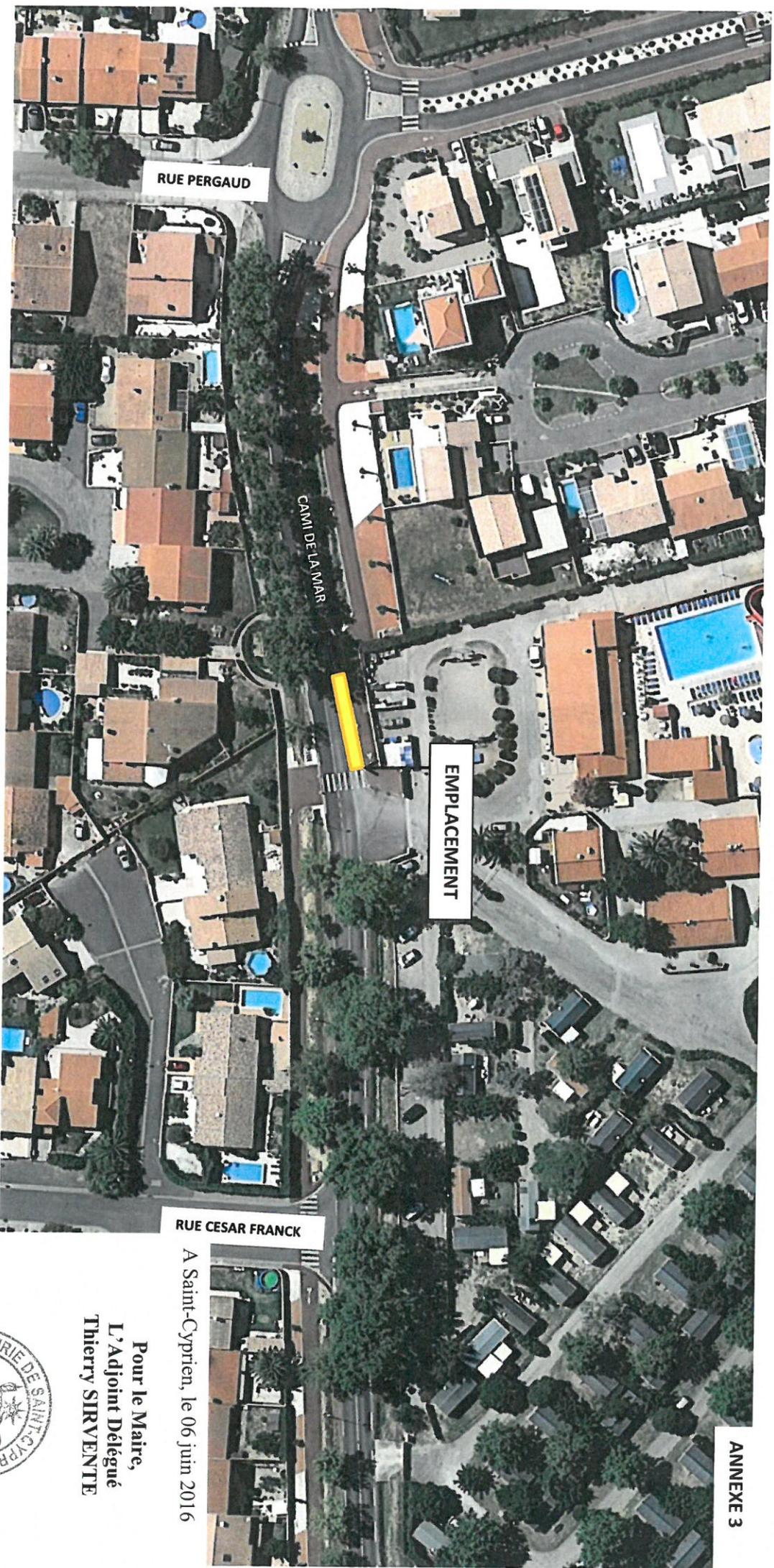


A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TECH-PS/141



ANNEXE 3

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

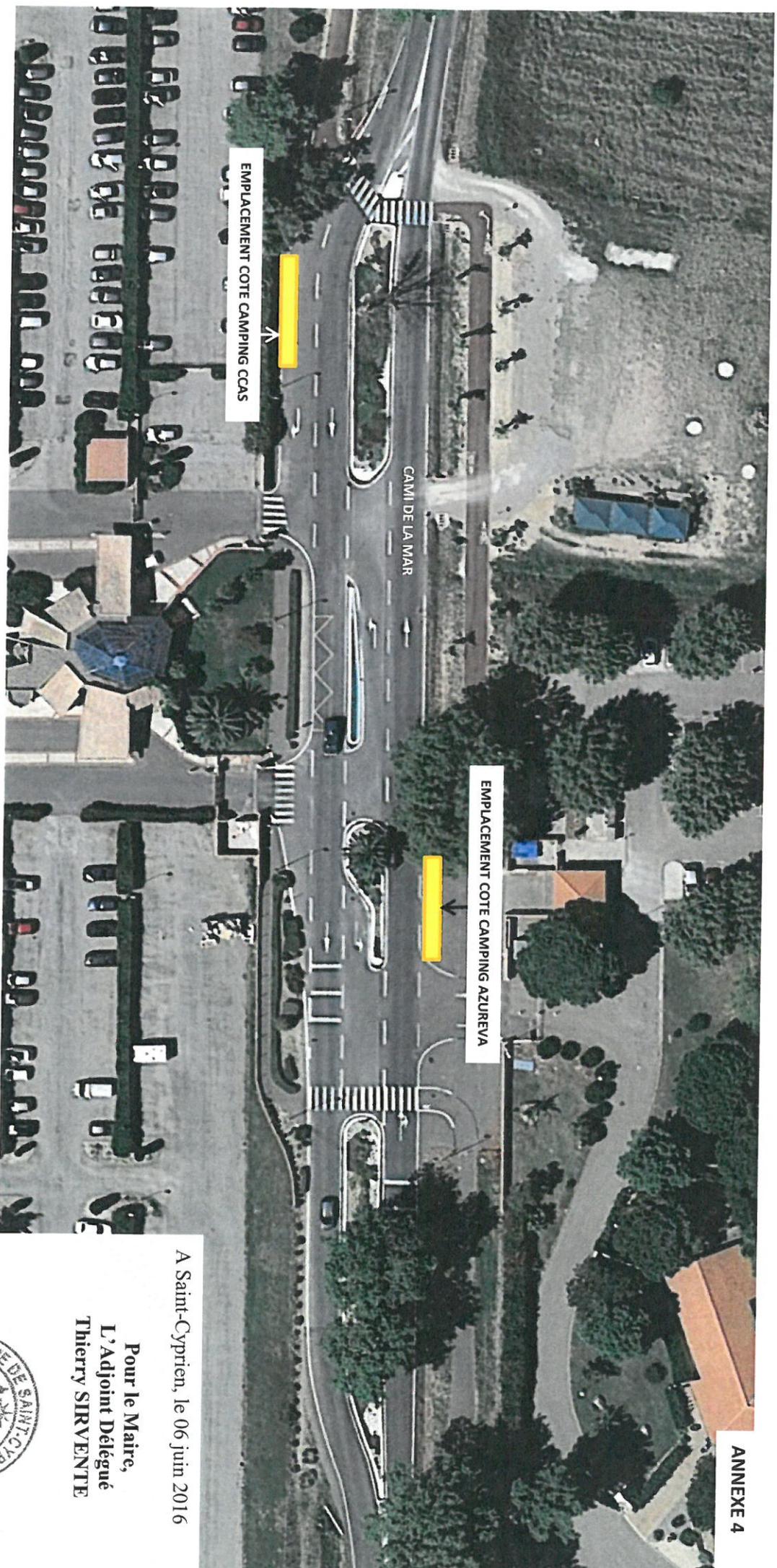
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRÊTS DU PETIT TRAIN

ARRÊTE 16/TECH-PS/141



ANNEXE 4

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TECH-PS/141

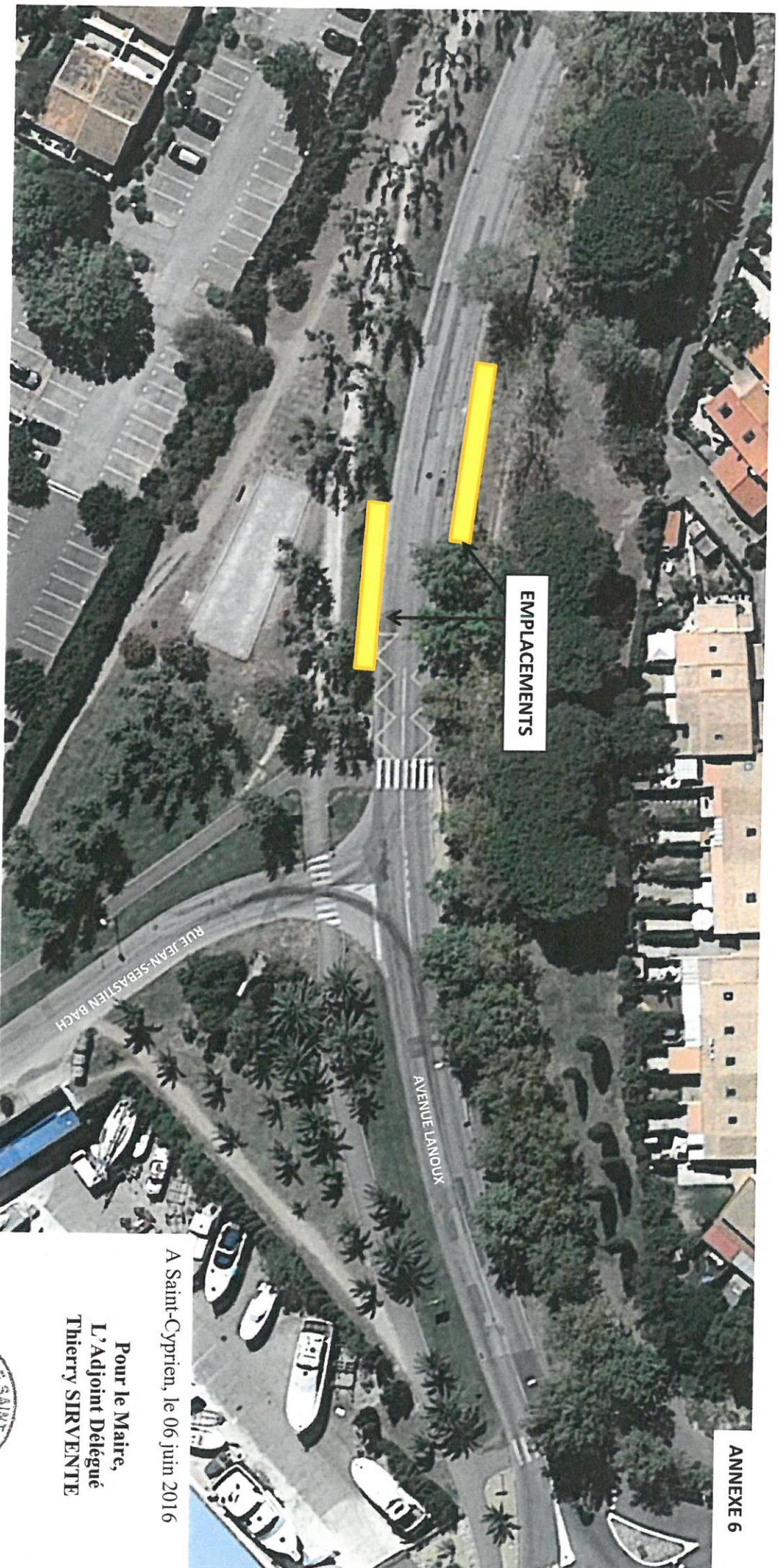


A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TTECH-PS/141



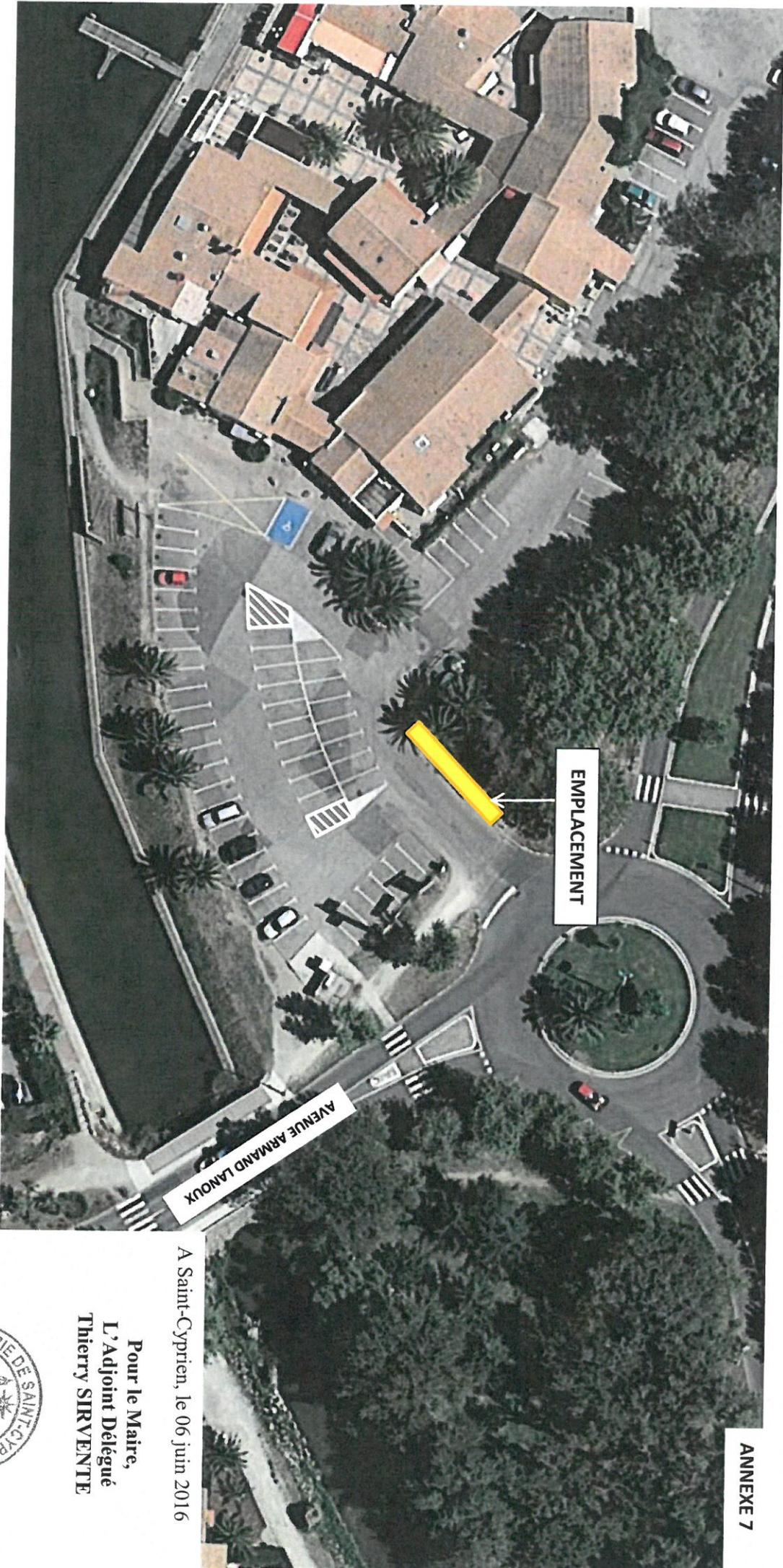
ANNEXE 6

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TECH-PS/141



ANNEXE 7

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

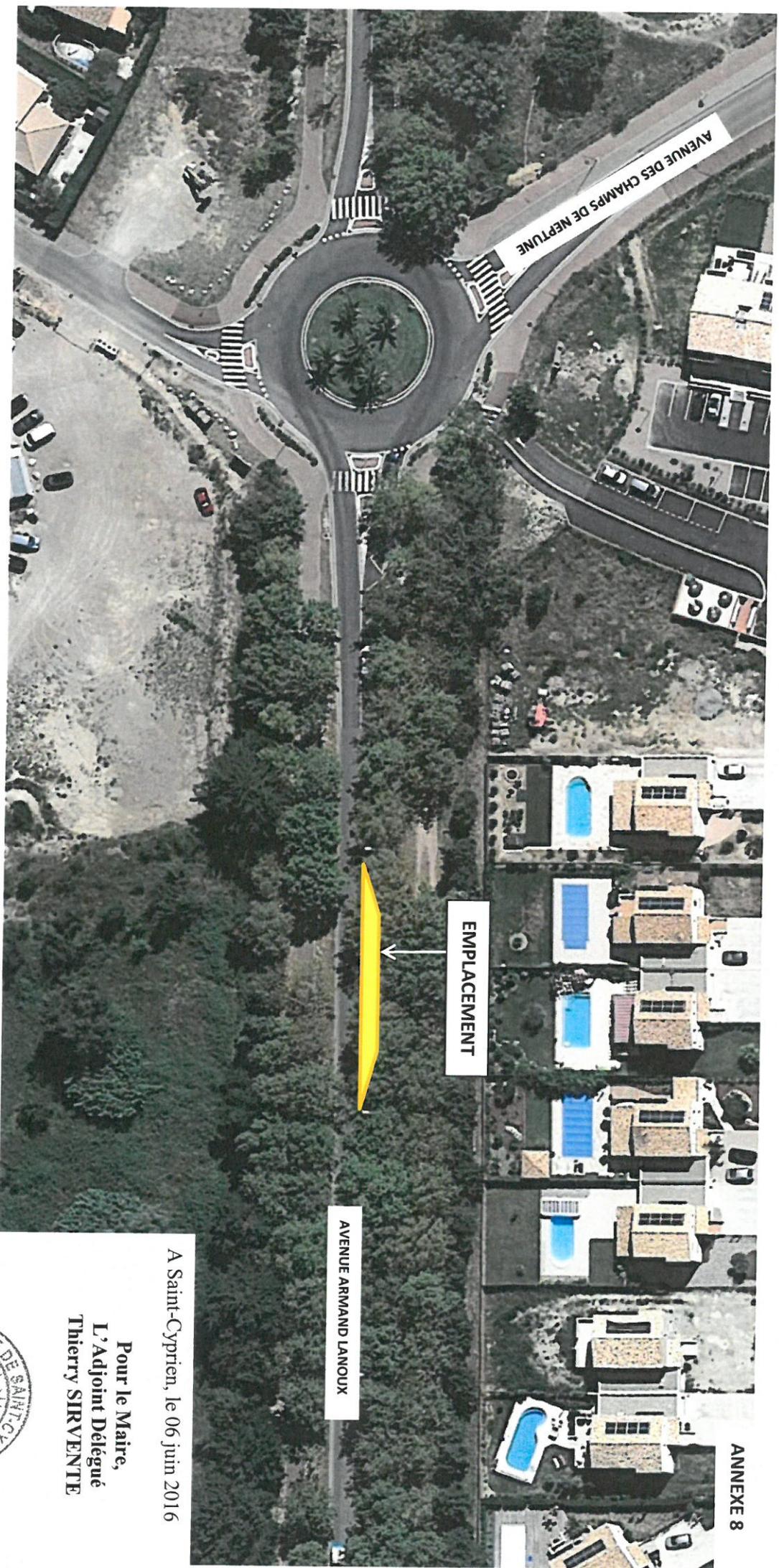
**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE**



COMMUNE DE SAINT-CYRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

ARRETE 16/TECH-PS/141



A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

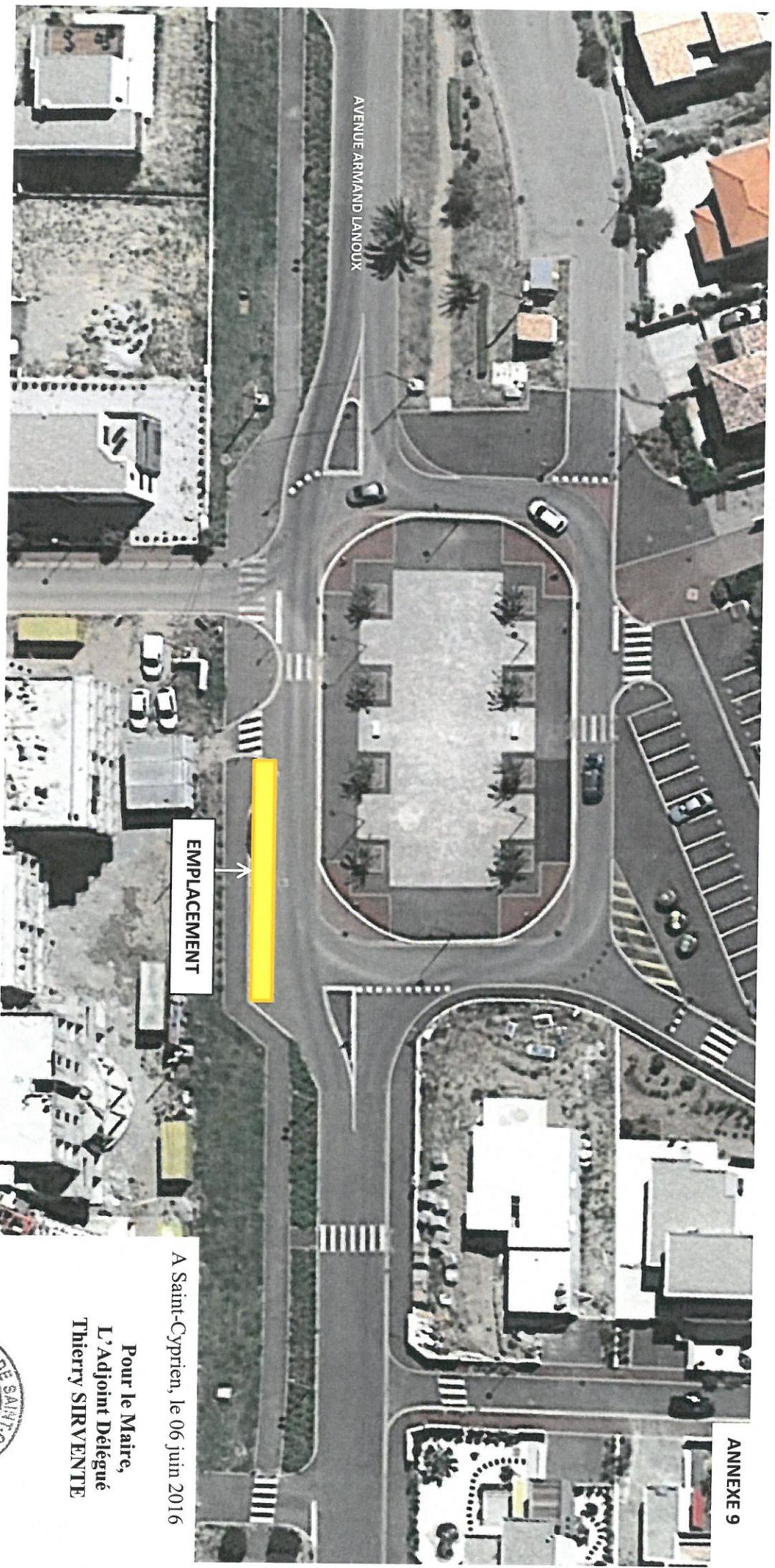
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



COMMUNE DE SAINT-CYRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRÊTS DU PETIT TRAIN

ARRÊTE 16/TTECH-PS/141



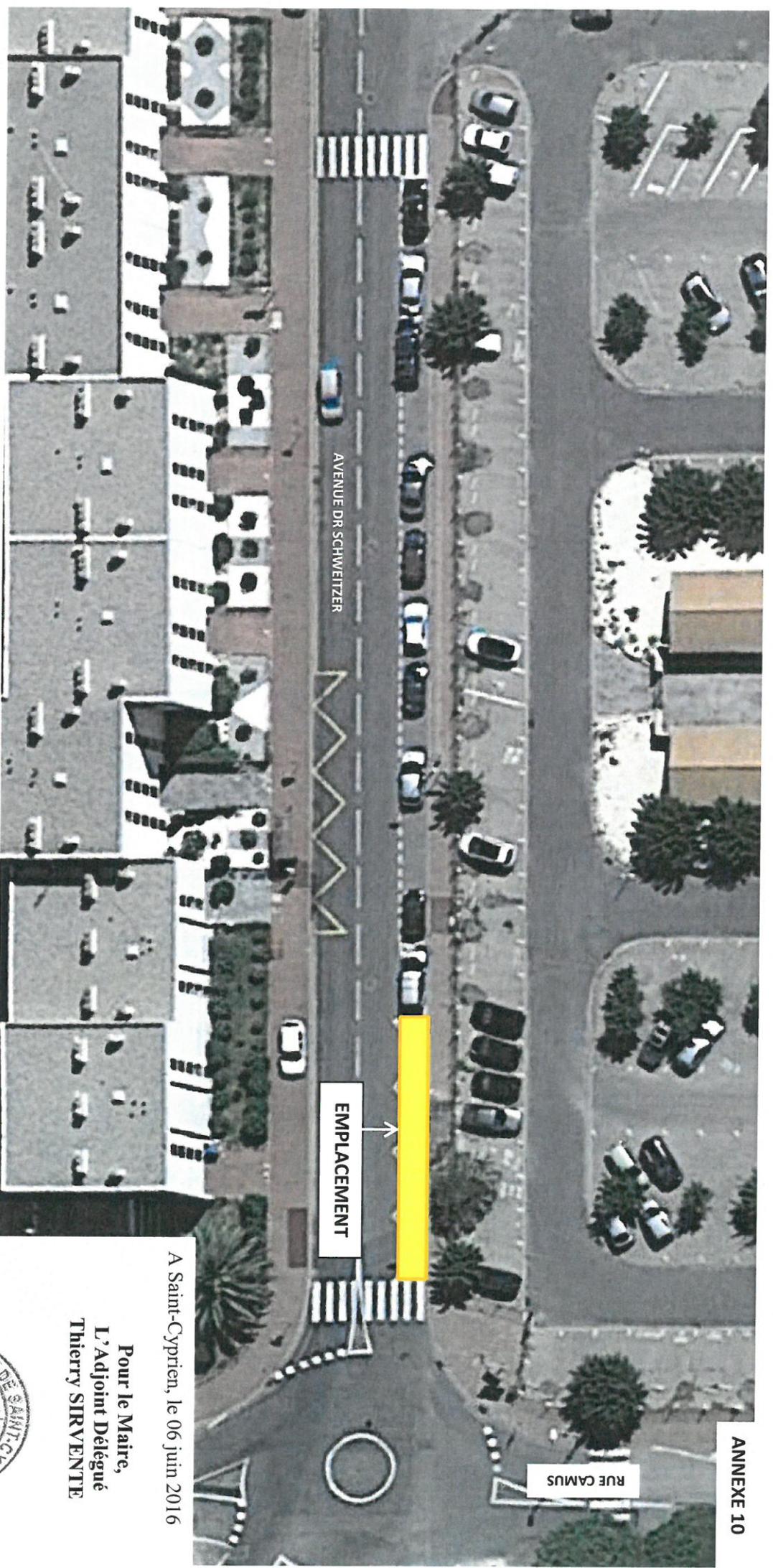
ANNEXE 9

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TECH-PS/141



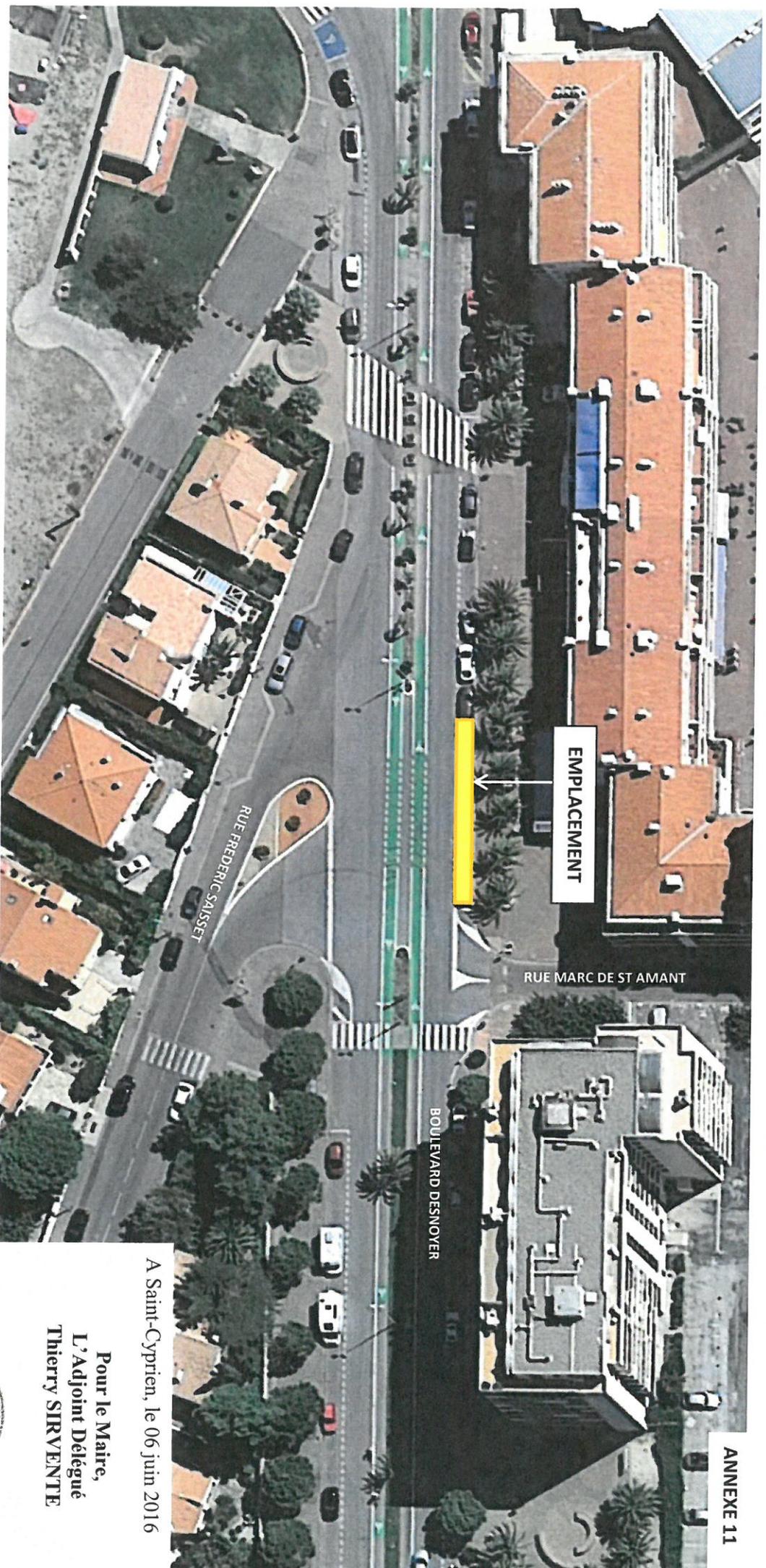
ANNEXE 10

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTTE



C O M M U N E D E S A I N T C Y P R I E N
EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN
ARRETE 16/TECH-PS/141



ANNEXE 11

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

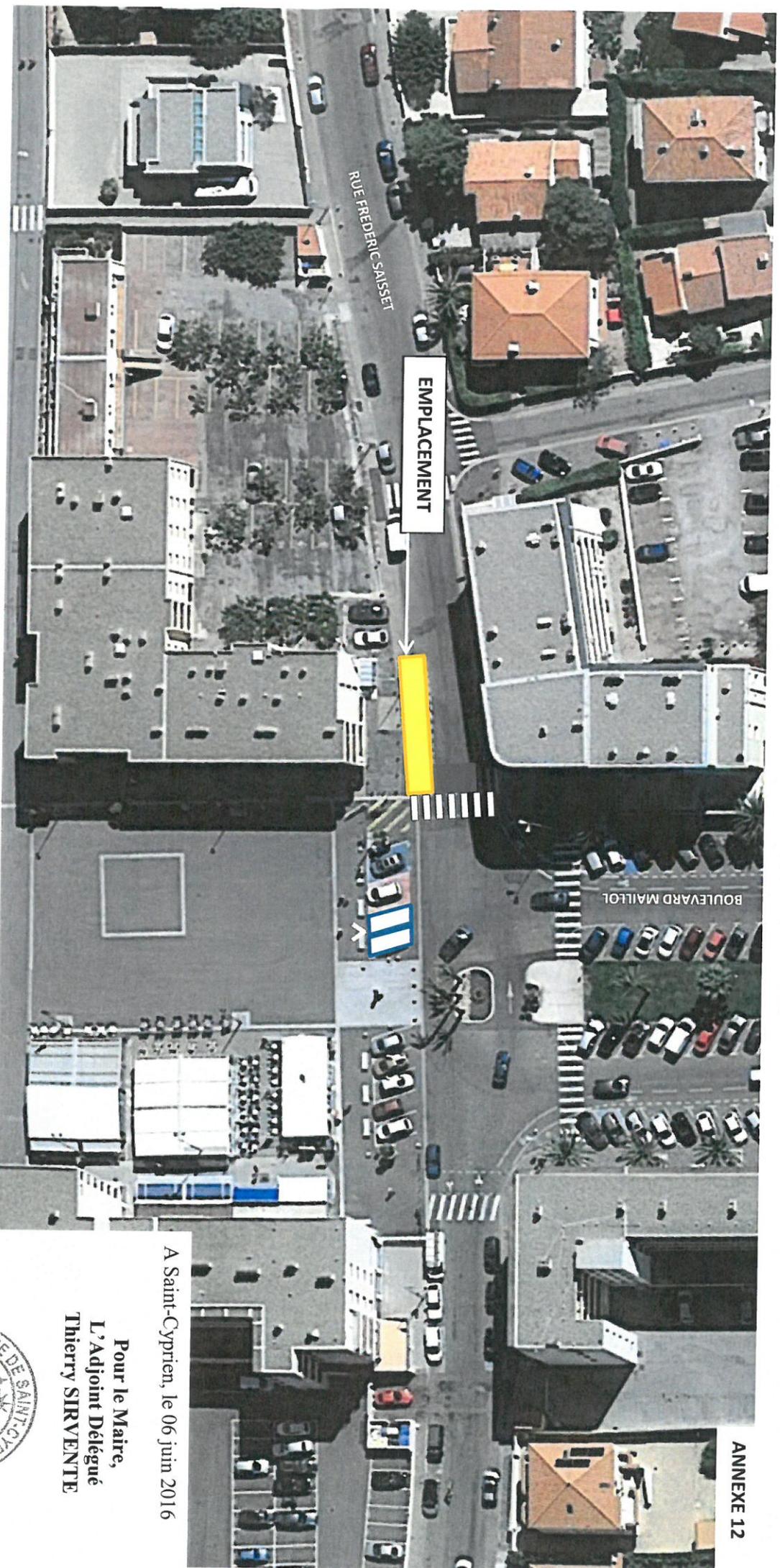
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



COMMUNE DE SAINT-CYRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

ARRETE 16/TECH-PS/141



ANNEXE 12

A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

EMPLACEMENTS DES ARRETS DU PETIT TRAIN

ARRETE 16/TECH-PS/141



A Saint-Cyprien, le 06 juin 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTTE

